

## LE CYBER-HARCÈLEMENT ET SES DANGERS.

SALUT LES ÉLÈVES, AUJOURD'HUI NOUS ALLONS ABORDER LE THÈME DU CYBER-HARCÈLEMENT. SAVEZ-VOUS CE QUE C'EST ? ... NON ? ALORS PRENEZ CINQ MINUTES DE VOTRE TEMPS ET LISEZ CET ARTICLE SUR LE SUJET, VOUS POURRIEZ ÊTRE BIEN ÉTONNÉS !!!

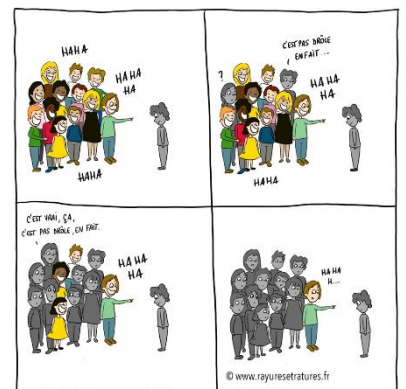
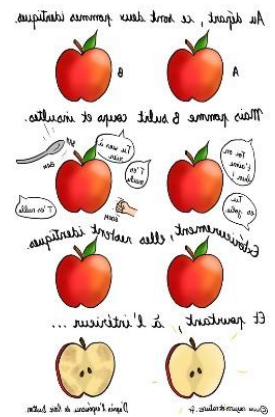
*Comment le cyber-harcèlement détruit-il le lien social ?*

*Le cyber-harcèlement est de plus en plus présent chez nous, adolescents, puisque les réseaux sociaux prennent une place primordiale dans nos vies de tous les jours.*

*Qu'est-ce que le cyber-harcèlement ?*

Le cyber-harcèlement découle du harcèlement. Celui-ci étant une action répétée visant à nuire à une personne. Elle peut être d'ordre verbal, physique ou psychologique. Ces violences peuvent être dues à des différences physiques, religieuses, ethniques ou tout simplement d'opinions. Il devient

cyber-harcèlement lorsque ces menaces impliquent le monde virtuel. À l'heure où nous vivons, l'expansion d'Internet a déjà commencé. Il est même, pour certains d'entre nous, un prolongement de la vie réelle. Cependant, à cause de cela, toute dispute peut alors continuer via les réseaux sociaux. Les mauvaises intentions (insultes, rumeurs fausses) à l'égard de personnes que l'on aime moins, sont toujours plus faciles à propager derrière son petit écran de smartphone... Ces actions sont purement haineuses et ne s'appuient sur aucune réflexion. On



intervention extérieure n'a lieu. Malheureusement, ce n'est pas le cas !!! Cela est sûrement pire !

En Effet, la victime peut être fortement atteinte que cela soit au niveau physique, ou psychologique (mutilation, dépression, isolement voire suicide). La justice est claire à ce sujet. Les peines encourues varient en fonction de l'âge de l'auteur et de l'âge de la victime. Celles-ci peuvent aller de 1 an d'emprisonnement et 895 000 XPF d'amende (pour un auteur mineur de plus de 13 ans vis-à-vis d'une victime de plus de 15 ans) à 3 ans de prison et 5 370 000 XPF d'amende (pour un auteur majeur vis-à-vis d'une victime de moins de 15 ans.)

**Comment faire pour y remédier ?**  
**La meilleure solution c'est d'en parler, à un adulte.**

**Nous supposons que le cyber-harcèlement s'amplifiera dans un monde qui deviendra principalement virtuel. À ce moment-là, les réseaux sociaux et autres médias seront devenus des sources indispensables à la socialisation. Le cyber-harcèlement se fera beaucoup plus important si nous ne faisons rien.**

**Comment faire pour s'en protéger ?**

Le meilleur moyen de se protéger est la sensibilisation de la population. Le ministère de l'éducation fait passer à cet effet, de nombreux spots publicitaires diffusés par le biais des médias sociaux. D'après les articles 2 et 3 de la Convention internationale des droits de l'enfant, tous les enfants du monde doivent être protégés contre la violence, la maltraitance et la discrimination.

Le savez-vous ?

3 ou 4 adolescents se suicideraient chaque année en France  
à cause du cyber-harcèlement

Article écrit par Jérémie Fachinetti, Daryl Barrier, Vaiarii  
Aicardo 1èreC